****

**Résolution au Conseil régional des Prairies**

Le Conseil régional des Prairies d’Unifor va :

1. Encourager toutes les sections locales des Prairies à utiliser le format recommandé pour les résolutions; et
2. Encourager toutes les sections locales des Prairies à respecter la limite de 200 mots pour leurs résolutions.

Parce que :

Le Comité des résolutions doit avoir les signatures adéquates pour confirmer que les résolutions proviennent d’une section locale et ont été approuvées par ses membres; et

L’usage de mots simples comme « va » et « parce que » aide les déléguées et délégués à comprendre la résolution, en particulier les nouvelles déléguées et nouveaux délégués.

Résolution soumise par la section locale d’Unifor

(Nom complet), présidente/président

(Nom complet), secrétaire-archiviste